



Charte régionale Cancer & Fertilité

Réseau Régional de Cancérologie OncoPACA-Corse (RRC)

Références :

- ✓ Plan Cancer 2009-2013 : Action 21.3 et 23.5
- ✓ Plan Cancer 2014-2019 : objectif 8.1 et 8.3
- ✓ Arrêté du 3/8/2010 relatif aux règles de bonnes pratiques cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, extrait de l'Article 1 - III-4.1
- ✓ Loi de bioéthique du 6 août 2004 révisée le 7 juillet 2011
- ✓ Agence Régionale de Santé (ARS) PACA : Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) 2012 – 2016
- ✓ Rapport Institut National du Cancer (INCa) – Agence de la Biomédecine : « Les conséquences des traitements des cancers et la préservation de la fertilité » (02/2013)

Polyclinique

L'établissement Polyclinique des Alpes des Alpes du Sud membre du Réseau Régional de Cancérologie OncoPACA-Corse, est signataire de la Charte régionale Cancer & Fertilité.

Le Directeur d'Etablissement : (nom -signature) Dr Boy

Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement : (nom -signature) Dr MACELO

Le Médecin responsable du 3C : (nom -signature) Dr Ope

Dr Stéphanie ODDOU

Hôpital de jour - Oncologie
Centre Hospitalier intercommunal des Alpes du Sud
GAP/SISTERON
Tél. 04 92 40 67 55 - Fax 04 92 40 61 15

Afin de répondre à ces objectifs et d'aider les professionnels dans leurs pratiques, le Réseau Régional de Cancérologie OncoPACA-Corse met à disposition la Plateforme Cancer & Fertilité :

Mise en place avec les centres clinico-biologiques d'Assistance Médicale à la Procréation des CHU de PACA avec le soutien de l'ARS, elle comprend 2 volets.

Le volet « Information » s'adresse à la fois aux professionnels et au public, et comprend entre autres un *portail internet Cancer & Fertilité* sur le site oncopaca.org, des affiches d'information pour les patients, ou encore l'organisation de réunions d'information dans les établissements.

Le volet « Parcours coordonné du patient » met à disposition une *ligne téléphonique régionale dédiée orientant vers les centres clinico-biologiques des CHU*, des fiches de liaison entre équipes de cancérologie et médecins de la reproduction, ou encore des modèles de prescription des examens à réaliser le cas échéant.

Pour plus d'informations :
secretariat@oncopaca.org
www.oncopaca.org/fr/oncofertilité



Charte régionale Cancer & Fertilité

Réseau Régional de Cancérologie Oncopaca-Corse (RRC)

Parce qu'aujourd'hui les possibilités de guérir après un cancer s'améliorent, il est parfois possible d'envisager un projet parental après la maladie. Il faut cependant tenir compte des risques de stérilité liés à certains traitements du cancer. Le 3^e Plan Cancer (2014-2019) conforte la nécessité d'assurer l'accès à la préservation de la fertilité. Cet accès est par ailleurs garanti par les arrêtés et lois de Bioéthique.

L'objectif de cette Charte régionale est de sensibiliser les professionnels des établissements autorisés au traitement du cancer à cette prise en charge spécifique, qui doit être intégrée dans le parcours de soins des patients atteints de cancer concernés par ce dispositif. Elle contribue à renforcer la dynamique régionale déjà instaurée sur cette thématique, en fédérant les professionnels autour des bonnes pratiques en oncofertilité.

L'adoption de cette charte constitue un engagement à en respecter chacun des articles :

Article 1

Information des patients

Délivrer, dès la consultation d'annonce, une information adaptée à la situation du patient :

- sur les risques gonadotoxiques liés au traitement anticancéreux qui doit être délivré,
- sur les possibilités d'autoconservation de gamètes / de tissu germinale ou de cryoconservation embryonnaire avant mise en route du traitement.

Selon la législation, dans le contexte d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital, le patient reçoit une information spécifique et ciblée.

Article 2

Prise en charge pluridisciplinaire et coordonnée

Les patients qui le souhaitent seront adressés dans le cadre de leur parcours de soins à un spécialiste de la reproduction*. La concertation pluridisciplinaire entre les professionnels de la cancérologie et les spécialistes de la reproduction* doit permettre de proposer au patient, si cela est possible, une prise en charge personnalisée sans compromettre le traitement oncologique, notamment en termes de délai. En cas d'impossibilité, des alternatives pourront être proposées au décours de la maladie.

* des centres autorisés à préserver du tissu germinale, des gamètes ou des embryons dans le cadre du cancer, et offrant des consultations multidisciplinaires, y compris de psychologie.

Article 3

Suivi des patients après le cancer

Le suivi des patients à l'issue du traitement oncologique permet d'en évaluer les conséquences sur la fertilité mais aussi sur la fonction gonadique endocrinienne. Les patients seront orientés si besoin vers des médecins spécialistes de la reproduction qui les aideront à réaliser un éventuel projet parental.

Article 4

Suivi régional de l'activité

Afin d'avoir une vision régionale de l'activité et des pratiques liées à la préservation de la fertilité en PACA et Corse et adapter le dispositif proposé par le RRC, l'établissement s'engage à participer au recueil d'indicateurs anonymes établis en lien avec l'Agence Régionale de Santé PACA et colligés par le Réseau Régional de Cancérologie Oncopaca-Corse via les Centres de Coordination en Cancérologie (3C).